

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 286

présenté par

M. Bazin, Mme Anthoine, M. Jean-Claude Bouchet, M. Dive, M. Grelier, Mme Levy, M. Perrut,
Mme Valentin, M. Abad, Mme Bazin-Malgras, M. Brun, M. Cinieri, M. Cordier et
Mme Marianne Dubois

ARTICLE 35

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« et en incluant les spécialistes du second recours ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les expérimentations envisagées doivent avoir pour but de développer les modes d'exercice regroupés en participant à la structuration, non pas exclusivement des soins primaires, mais de manière général, à tout type de structuration initié par les professionnels de santé exerçant en ville, et ce afin de pouvoir également y inclure les spécialistes du second recours.